

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 décembre 2015**

Date de convocation : le 23 novembre 2015

**Présents** : M. BEGIN, Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, Mme GAUFFENY, M. KEMPF, Mme MATOS, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PRIEUR, M. TABARLY, M. THEVENET

**Pouvoirs** : M. DUBOIS à M. PRIEUR

**Secrétaire de séance** : M. PEYRON

**Secrétaire** : Mme GAY

Ouverture de séance à 20h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

**Compte rendu de la réunion du 21 octobre 2015 :**

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**Lotissement Poënat :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Syndicale du lotissement du Grand Poënat a sollicité la commune de Billy par courrier en date du 12 novembre 2015, afin que celle-ci reprenne à sa charge les parties communes (voirie et espaces verts). Un état des lieux a été établi par la commune et validé par l'Association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, accepte :

- que la commune reprenne à sa charge la propriété des parties communes (voirie et espaces verts), en vue d'un classement dans le domaine public communal.
- autorise Monsieur le Maire à contacter un notaire pour établir l'acte dans ce sens
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Vichy Val d'Allier :**

**(loi NOTRe):**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit délibérer sur la proposition d'intégration de la Communauté de la Montagne Bourbonnaise à Vichy Val d'Allier. En effet le dispositif de la loi NOTRe permet de regrouper différentes communautés de commune (schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier). Monsieur le Préfet sollicite les 23 communes déjà regroupées à Vichy Val d'Allier sur l'intégration de la Montagne Bourbonnaise et validera définitivement son choix le 15 mars 2016 pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, valide le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier proposé par le Préfet.

**Mutualisation :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Billy doit signer les conventions de mutualisation définissant le niveau d'intervention des différents services (Ressources humaines, Finances, Marchés publics et achats, Conseil juridique, assurances, patrimoine et fiscalité, systèmes d'informations, archives). La commune de Billy pourra solliciter de l'aide gratuitement auprès Vichy Val d'Allier concernant ces différents domaines. Un service commun concernant l'urbanisme est déjà en fonction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- accepte de signer les différentes conventions proposées
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### **Base loisirs-nature de St Germain-Billy :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Vichy Val d'Allier, le conseil communautaire a approuvé le projet d'aménagement et de développement du milieu naturel fluvial. Dans ce cadre, Vichy Val d'Allier, St Germain des Fossés et Billy ont décidé de se regrouper pour recruter une équipe qui sera chargée d'élaborer une étude complète. De ce fait les coûts de cette dernière seront partagés de la façon suivante :

Vichy Val d'Allier : 70 %

St Germain des Fossés 25 % (plafonnés à 30 000 €)

Billy : 5 % (plafonnés à 5 000 €)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider cette étude
- accepte le groupement de la commande de cette dernière
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### **Chantier d'insertion :**

Monsieur le Maire demande à chacun des élus de réfléchir à des travaux qui pourraient être confiés à un groupe de travailleurs en insertion. Ces travaux seraient pilotés par Vichy Val d'Allier et la commune fournirait les matériaux.

#### **Dossier immobilier :**

Monsieur le Maire donne un point d'information sur les dossiers suivants :

Propriété Besson : Le nettoyage des extérieurs commencera le 19 décembre 2015 à 8h00. Rendez-vous des élus directement sur place.

Propriété Roy : Il est envisagé de revendre ce bien. Dossier à suivre avec l'EPF-SMAF

Propriété Durand : Garage démoli et nettoyé. Il est envisagé de revendre ce bien. Dossier à suivre avec l'EPF-SMAF

21 Grand'Rue : EDF a fini d'enfouir son réseau. Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2015-38 du 24 juillet 2015 concernant la revente de cette parcelle. Un acquéreur potentiel s'est manifesté par courrier en date du 7 décembre 2015 et propose 3 options d'achat :

- n°1 : 130.53 m<sup>2</sup> à 31 € le m<sup>2</sup>
- n°2 : 216.80 m<sup>2</sup> à 27 € le m<sup>2</sup>
- n°3 : 257.12 m<sup>2</sup> à 27 € le m<sup>2</sup>

Vu l'avis émis par les Bâtiments de France, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les n°2 (au minimum) et n°3 dans l'idéal. Un acte juridique sera rédigé par un notaire en précisant l'obligation de construction dans un délai de 3 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, Monsieur Begin ayant quitté la salle, valide cette proposition de vente et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Natura 2000 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier concernant le projet de modification du site Natura 2000 a été transmis en mairie par la Préfecture de l'Allier. Cette modification consiste à recalculer la limite des sites sur des parcelles cadastrales, tout en améliorant la cohérence écologique de ces périmètres. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents valide le projet avec les réserves suivantes :

- tenir compte de l'impact sur la rivière « Mourgon »
- tenir compte des droits des propriétés exploitées afin que le projet n'impacte pas sur le fonctionnement des exploitations agricoles via les conditions de la nouvelle PAC.

### **Chantier international :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 20 bénévoles doivent venir travailler au château en août 2016. L'association qui gère ces bénévoles a transmis un devis qui s'élève à 5000 €. Vichy Val d'Allier pourrait nous accorder une subvention de 1500 €

### **Projet de boulangerie :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie recherche un boulanger pour s'installer dans le futur dépôt de pains-salon de thé. L'actuel boulanger de Magnet est très intéressé par le projet. Un loyer de 350 € mensuel lui sera proposé.

### **CCAB :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des subventions suivantes :

- accord du Conseil Régional pour 173711 sur 3 ans
- aide du Conseil Départemental en attente
- accord du FEADER
- accord de Vichy Val d'Allier

### **Questions diverses :**

Le conseil municipal souhaite que du matériel usagé soit renouvelé à la salle polyvalente.

Madame GAUFFENY donne quelques informations sur les maisons fleuries. Les trois premiers lauréats recevront un bon d'achat de 20 € et une plante, les autres recevront un bon d'achat de 10 €. Ces bons seront à retirer à Jardiflore à Creuzier le Vieux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'étude CDHU a été retenu par la commission située à Vichy Val d'Allier pour réaliser l'étude de révision du PLU.

Monsieur DUBOIS informe le conseil municipal que l'Office du tourisme organise une soirée le 11 mars 2016 sur le thème de l'Irlande.

Le prochain conseil municipal est programmé pour le vendredi 5 février 2016 à 20h.

**Clôture de la séance : 20h30**

**Transcrit par Isabelle GAY**